

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN.

Séance du 6 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 décembre, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 17h à la salle du chêne de Rouffiac Tolosan.

Votants :

C3G : Maryse AUGER, Didier CUJIVES, Véronique MILLET, Patrick PLICQUE, Thierry PORTES, Isabelle GOUSMAR,

CCCB : Joël CAMART, Catherine CLAEYS, Gérard GUERCI, Claude MARIN, Anne-Sophie PILON, Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI, Pierre ARTIGUE, Dominique CAILLAUD, Charles DE LASSUS SAINT GENIES, Sandrine PENAVERE,

CCF : Virginie CLAVEL, Colette SOLOMIAC,

CCHT : Chantal AYGAT, Jean-Claude ESPIE, Marie-Luce FOURCADE, Céline FRAYARD, Yvan GONZALEZ, Patricia OGRODNIK,

CCVA : Thierry ASTRUC, Sonia BLANCHARD ESSNER, Jean-Michel JILIBERT, Gilles JOVIADO, Mylène MONCERET, Daniel REGIS, Robert SABATIER,

Absents ayant donné pouvoir : /

Secrétaire de séance : Virginie CLAVEL

Domaine : Finances

Délibération n°: 23/119

Nombre de délégués : 47

Quorum : 24

Date de convocation : 29/11/2023

Membres présents : 32

Pouvoir : /

Objet : Demande d'aide financière Etat FNADT pour l'étude de réalisation d'une dorsale pédestre

Véronique Millet, vice-présidente en charge du tourisme expose que le PETR Pays Tolosan peut demander une subvention auprès du dispositif FNADT pour l'opération « étude de réalisation d'une dorsale pédestre ».

Il est rappelé que projet consiste en une étude pré-opérationnelle d'itinérance douce sur une voie structurante, une dorsale irriguant le territoire, avec le repérage des connexions entre chacun de nos EPCI ainsi qu'avec les territoires voisins (TM, Gers, Tarn et Garonne, Tarn).

Le montant prévisionnel de cette action est de :

Dépenses	Montant HT	Ressources	Etat	Montant	%
Etude réalisation d'une dorsale pédestre	25 000 €	LEADER	Sollicitée	12 500 €	50%
		FNADT	Sollicitée	7 500 €	30%
		Autofinancement		5 000 €	20%
TOTAL	25 000 €	TOTAL		25 000 €	

Il est proposé au Conseil Syndical de se prononcer sur :

- la demande d'aide au dispositif « FNADT » auprès de l'Etat pour une aide sollicitée de 7 500 €,
- mandat donné au Président pour signer tout acte et tout document relatif à cette opération.

Entendu l'exposé de la Vice-Présidente,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical se prononce à l'unanimité de ses membres présents et représentés pour :

- 1 Demander une aide au dispositif « FNADT » auprès de l'Etat pour une aide sollicitée de 7 500 €,
- 2 Mandater le Président à signer tout acte et tout document relatif à la bonne exécution de ce dossier

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 6 décembre 2023

Le Président,



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 6 décembre 2023
Au registre sont les signatures